

PROFIL DE PAYS **2016**



MAURITANIE



Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique

PROFIL DE PAYS

2016



MAURITANIE

Commandes

Pour commander des exemplaires du Profil de pays - Mauritanie, veuillez contacter :

Section des publications

Commission économique pour l'Afrique

B.P. 3001

Addis-Abeba, Éthiopie

Tél. : +251-11- 544-9900

Télécopie : +251-11-551-4416

Adresse électronique : ecainfo@uneca.org

Web : www.uneca.org

Pour télécharger gratuitement une copie électronique des publications de la CEA, veuillez accéder au site : www.uneca.org/publications

© 2017 Commission économique pour l'Afrique

Addis-Abeba, Éthiopie

Tous droits réservés

Premier tirage : mars 2017

ISBN : 978-99944-68-87-4

Toute partie du présent ouvrage peut être citée ou reproduite librement. Il est cependant demandé d'en informer la Commission économique pour l'Afrique et de lui faire parvenir un exemplaire de la publication.

Note

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de la Commission économique pour l'Afrique aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites, ni quant à leur système économique ou leur stade de développement. Les désignations « développé », « industrialisé » et « en développement » n'ont qu'une fin statistique et ne constituent pas une appréciation du stade de développement atteint par tel pays ou telle région.

Sommaire

Remerciements	v
Liste des sigles et abréviations	vi
La Mauritanie en bref	viii
1. Vue d'ensemble	1
2. Contexte national et sous-régional	3
3. Performances économiques	7
3.1 Croissance économique	7
3.2 Politique budgétaire	10
3.3. Politique monétaire	11
3.4. Compte courant	12
3.5. Compte capital et financier	13
4. Développement social	15
4.1 Dynamique démographique	15
4.2 Pauvreté et emploi	16
4.3 Santé	19
4.4 Éducation	20
4.5 Évaluation de l'égalité de genre en Mauritanie	22
5. Analyse thématique : Accès à l'énergie – réduire la fracture grâce aux énergies renouvelables	24
5.1 Situation de l'électrification	24
5.2 Production électrique	25
5.3 Situation des énergies renouvelables	26
5.4. Défis et perspectives	28
6. Évaluation de la qualité des données nationales	30
Bibliographie	31

Remerciements

La série de profils de pays publiés annuellement par la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a pour objectif de produire et de diffuser des analyses et des recommandations de politiques propres à chaque pays et à chaque région qui tendent à promouvoir une transformation économique qui viendrait favoriser une croissance soutenue et un développement social durable, renforcer l'intégration régionale et faciliter la planification du développement et la gouvernance économique. Les profils de pays sont le fruit de la collaboration des bureaux sous-régionaux de la CEA et du Centre africain pour la statistique, avec des apports de la Division des politiques macroéconomiques, de la Division de l'intégration régionale et du commerce et de la Division des politiques de développement social.

Le profil de pays de la Mauritanie a été réalisé sous la coordination générale et l'orientation de Giovane Biha, Secrétaire exécutive adjointe de la CEA chargée de la diffusion du savoir, et a été rédigé sous la coordination de Marieme Bekaye, économiste du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique du Nord. Ont contribué au profil de pays : Omar Abdourahman, Chef par intérim du Centre de données, Ochozias Gbaguidi, Chef de la Section des initiatives sous-régionales et Isidore Kahoui, statisticien au Bureau sous-régional en Afrique du Nord.

Le groupe d'examen interne mis en place par la Section de qualité opérationnelle de la CEA a fourni de précieuses observations et des contributions. Nous tenons également à remercier le Professeur Rafik Bouklia pour ses avis d'expert et sa perspicacité.

Une mention spéciale va enfin à la Section des publications de la CEA qui aura pourvu à l'édition, la traduction, la conception graphique et l'impression du présent profil de pays.

Liste des sigles et abréviations

ACP	Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifiques
ADER	Agence de développement de l'électrification rurale
AFD	Agence française de développement
APAUS	Agence de promotion de l'accès universel aux services régulés
ARM	Autorité de régulation multisectorielle
BAD	Banque africaine de développement
BID	Banque islamique de développement
BM	Banque mondiale
CCIAM	la Chambre de commerce, d'industrie et d'agriculture de Mauritanie
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEN-SAD	La Communauté des États sahélo-sahariens
CILSS	Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel
CNUCED	La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
DSP	Déléataires de service privés
EAU	les Émirats arabes unis
EIU	The Economist Intelligence Unit
EPCV	Enquête permanente sur les conditions de vie des ménages
FADES	Fonds arabe pour le développement économique et social
FCBF	Formation brute de capital fixe
FMI	Fonds monétaire International
IDE	Investissements directs à l'étranger
IDH	Indice de développement humain
IDISA	Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique
IGMVSS	Instance de la Grande Muraille verte pour le Sahara et le Sahel
IIR	Indice d'intégration régionale
IRENA	Agence Internationale pour les énergies renouvelables
MEDD	Ministère de l'environnement et du développement durable
MICS	Enquête à indicateurs multiples

MPEM	Le Ministère du pétrole, de l'énergie et des mines
OFID	OPEC Fund for International Development
OMVS	Organisation de mise en valeur du fleuve Sénégal
ONS	Office national de la statistique
ONU	Organisation des Nations Unies
OTAN	Organisation du traité de l'Atlantique Nord
PIB	Produit intérieur brut
PNDS	Plan national de développement sanitaire
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PPP	Partenariat public-privé
PSD	Prestataires de service délégué
REN 21	Renewable Energy Policy Network for the 21st century
RGPH	Recensement général de la population et de l'habitat
RRA	Renewable Readiness Assessment
SCAPP	Stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée
SNIM	Société nationale industrielle et minière de Mauritanie
SOMELEC	Société mauritanienne d'électricité
TBS	Taux brut de scolarisation
UE	Union européenne
UMA	Union du Maghreb arabe

La Mauritanie en bref

Informations générales		Classement	Rang
Sous-région	Afrique du Nord	Indice du développement humain (Programme des Nations Unies pour le développement)	156/188 (2014)
Langue(s) officielle(s)	Arabe, Français	Indice d'inégalité de genre (Programme des Nations Unies pour le développement)	139/155 (2014)
Monnaie	ouguiya	Indice Ibrahim de la gouvernance africaine (Fondation Mo Ibrahim)	41/54 (2015)
Capitale	Nouakchott	Indice de la facilité à faire des affaires (Banque mondiale)	168/189 (2016)
Appartenance à une/des CER	UMA, Ligue Arabe, CEN-SAD	Indice de perception de la corruption (Transparency International)	112/168 (2015)



Croissance économique

La Mauritanie a affiché en 2015 une croissance de 3,1 %, qui reste cependant bien en deçà du niveau record de 2013 (6,1 %). Cette croissance est due principalement à la bonne tenue des secteurs primaire et tertiaire qui ont représenté plus de 68 % du PIB en 2015. Le sous-secteur de la pêche a réussi à limiter les contrecoups de la baisse de la demande mondiale alors que l'élevage, qui contribue pour 16 % au PIB, bénéficie de plus d'attention des autorités qui souhaitent améliorer sa part dans l'économie.



Politique budgétaire et politique d'endettement

La Mauritanie n'a pas poursuivi, entre 2013 et 2015, la consolidation fiscale de 2012 qui a permis de réaliser un solde budgétaire excédentaire. Bien plus, dans un contexte de baisse des revenus en 2013 et d'une reprise à partir de 2014, les dépenses ont connu une hausse substantielle de 9,7 % en 2014 et de 7,2 % en 2015. La dette publique a atteint 93 % du PIB fin 2015. Elle inclut, toutefois, une dette passive bilatérale, estimée à 20,9 % du PIB à fin 2015, contractée auprès du fonds souverain koweïtien avec lequel des accords d'allègement sont en négociation. Les emprunts ont permis de financer des projets d'investissements prioritaires et de renforcer les réserves.



Inflation et politique monétaire

Dans un contexte de maîtrise de l'inflation (0,5 %) et d'assouplissement des conditions de financement de l'économie, les conditions de la politique monétaire sont restées inchangées alors que le déficit budgétaire hors dons a augmenté. Les perspectives pour 2016 s'annoncent mitigées compte tenu des risques de maintien des cours du fer à un bas niveau et de la faiblesse de la demande extérieure.



Compte courant et performance commerciale

Le solde du compte courant s'est globalement amélioré au cours de l'année 2015, passant de -27,8 % du PIB en 2014 à -20 %. Cette amélioration résulte d'une diminution du déficit de la balance commerciale (s'établissant à -13,5 % du PIB en 2014 et -11, % en 2015), une baisse des revenus nets (-4,8 % en 2014 contre -3,8 % en 2015) et une progression des transferts courants (2,2 % à 3,8 %).



Investissement direct étranger

Le compte financier a enregistré un solde excédentaire en 2015, marquant une progression de 8,17 % par rapport à 2014 et une rupture de tendance par rapport aux deux années précédentes. Cette légère hausse est imputable à des croissances dans les mêmes proportions des IDE (7,47 %) et des autres formes d'investissements (8,66 %).



Dynamique démographique

La population de la Mauritanie a plus que triplé entre 1965 et 2013, passant de 1,09 à 3,53 millions d'habitants. La croissance annuelle de la population se situe autour de 2,49 %, en légère décélération depuis les années 2000 où elle était de 3,03 %.



Pauvreté

La pauvreté relative et extrême touche respectivement 31 % et 16,6 % de la population du pays*. Cette pauvreté relative est plus marquée en milieu rural (44,4 %) qu'en milieu urbain (16,7 %), avec une prédominance dans les régions rurales du sud dont le taux de pauvreté est supérieur à 40 %, tandis que les régions du Nord et côtières affichent un taux de pauvreté inférieur à 20 %. La pauvreté touche plus les hommes (32,3 %) que les femmes (27,4 %).

* Enquête permanente sur les conditions de vie des ménages (EPCV 2014).



Emploi

Le taux de chômage est estimé en 2014 à 12,8 % au niveau national contre 10,1 % en 2012 (EPCV, 2014). C'est un phénomène qui touche plus le milieu urbain (17,2 %) que le milieu rural (6,9 %), qui est plus sévère pour les femmes (19,28 %) que pour les hommes (9,92 %) et qui frappe plus les jeunes de 14-34 ans (21,01 %). Le secteur informel prédomine et occupe plus de 86 % de la population employée**

** Enquête nationale de référence sur l'emploi et le secteur informel (ENRE-SI) 2014.



Santé

L'évaluation du système de santé, effectuée dans le cadre du Plan national de développement sanitaire (PNDS) couvrant la période 2012-2020, fait état d'une situation nationale marquée par une mortalité et morbidité encore élevées. La mortalité des enfants de moins de 5 ans est estimée à 118 décès pour 1000 naissances. La part du secteur de la santé dans le budget global de l'État est passée de 3,9 % en 2012 à 4,6 % en 2014 et 2015 mais reste en deçà de l'objectif fixé par le PNDS (8 % en 2015).



Éducation

Le taux brut de scolarisation (TBS) au niveau du fondamental est estimé à 76,8 % en 2014 contre 90,9 % en 2008 et 76,7 % en 2004. Il existe une nette différence en fonction du milieu, avec 90,8 % en milieu urbain et 66,2 % en milieu rural. L'évolution des niveaux d'instruction pour la formation secondaire demeure insuffisante.



Égalité de genre

Les inégalités hommes-femmes sont en train de se résorber dans l'éducation mais restent encore très présentes dans les domaines de l'économie et de la prise de décisions. Les entreprises sont détenues à 80,3 % par les hommes contre 19,7 % pour les femmes tandis que 18,8 % des femmes seulement possèdent un compte dans des institutions financières contre 22,2 % des hommes. 15 % des postes de cadres supérieurs sont occupés par des femmes contre 85 % pour les hommes. Les taux d'analphabétisme et de chômage sont plus accentués chez les femmes qui continuent d'être confrontées aux pesanteurs sociales.

Vue d'ensemble

L'économie de la Mauritanie, peu diversifiée, est fortement tributaire des ressources minières (fer, cuivre, or), pétrolières et halieutiques, qui constituent l'essentiel des exportations. La croissance affichée en 2015 (3,1 %) est inférieure au niveau record de 2013 (6,1 %) et de 2014 (5,6 %). Elle est due principalement aux secteurs primaire et tertiaire qui représentent plus de 68 % du PIB en 2015. Le secteur industriel est dominé par l'informel et caractérisé par un faible développement des activités de transformation, susceptibles de créer de la valeur ajoutée et des emplois durables ; il fait face à plusieurs contraintes dont un accès limité au crédit, la faiblesse des infrastructures de base, le coût élevé des facteurs de production et des charges fiscales, l'insuffisance du système public d'accompagnement, le manque de compétences et la faiblesse de la demande intérieure.

Dans un contexte de maîtrise de l'inflation (0,5 %) et d'assouplissement des conditions de financement de l'économie, les conditions de la politique monétaire sont restées inchangées alors que le déficit budgétaire hors dons a augmenté. La balance commerciale s'est légèrement améliorée sous l'effet d'une baisse des importations. Les perspectives pour 2016 s'annoncent mitigées compte tenu des risques de maintien des cours du fer à un bas niveau et de la faiblesse de la demande extérieure.

La croissance demeure peu inclusive avec des inégalités liées au milieu et au genre. L'évolution de l'IDH entre 1980 et 2014 (gain de 0,147 point seulement) traduit la lenteur des progrès sociaux. Si la pauvreté relative a significativement reculé de 51 % à 31 % sur la période 2000-2014, elle est encore importante en milieu rural (44,4 %). Le chômage a augmenté (12,85 % en 2014, contre 10 % en 2012) et touche plus particulièrement les femmes (19,28 %) et les jeunes (21 %). L'emploi est largement dominé par le secteur informel (80 % des emplois créés) qui représente environ 30 % du PIB et 70 % des actifs urbains. La couverture sanitaire est inégale entre et au sein des régions ; la situation de la santé maternelle et de la mortalité des enfants demeure préoccupante. En matière d'éducation, les efforts déployés ont permis d'améliorer les taux de scolarisation particulièrement au fondamental avec une parité filles-garçons quasi effective mais des difficultés subsistent concernant l'accès au secondaire, la qualité de l'enseignement et la gouvernance du secteur. Un plan triennal (2015-2018) a été adopté pour renforcer l'efficacité de l'enseignement supérieur et la stratégie nationale de l'enseignement technique et professionnel est en cours d'actualisation.

L'accès universel à des services énergétiques durables et à moindre coût constitue l'une des principales priorités de développement du pays dont l'approvisionnement énergétique dépend très fortement des produits pétroliers importés. À cet effet, le Gouvernement a mis en place un ambitieux programme de développement du secteur de l'électricité basé sur la mobilisation de l'important potentiel de ressources locales renouvelables (hydroélectricité, éolienne et solaire) et le développement du réseau de transport et des interconnexions avec les pays limitrophes. Ce programme vise à améliorer l'accès à l'électricité, particulièrement en milieu rural où se concentre la majorité des pauvres et qui constitue l'un des piliers de l'économie (employant 28 % de la population active et contribuant en moyenne pour 31 % au PIB). Ce programme devrait permettre à terme de soutenir le développement des secteurs productifs (agriculture, élevage et pêche), sociaux (éducation, santé) et industriels (l'essentiel des entreprises est localisé à Nouakchott et Nouadhibou).

Le programme d'investissements publics 2016 entend poursuivre les efforts de renforcement des infrastructures structurantes (transport, énergie et hydraulique), d'amélioration des services de santé et d'éducation, de promotion de l'emploi et de l'entrepreneuriat et de développement agricole. Des progrès importants ont été faits pour améliorer l'environnement des affaires, avec l'adoption d'un nouveau code des investissements (2012), la création d'une zone franche à Nouadhibou (2013) et l'adoption de la stratégie de développement du secteur privé (2015-2025). Ces efforts, qui se sont déjà traduits en 2015 par une avancée de 8 points sur l'échelle du « Doing business », se sont poursuivis en 2016 (le pays est passé de la 176e position en 2015 à la 168e place en 2016).

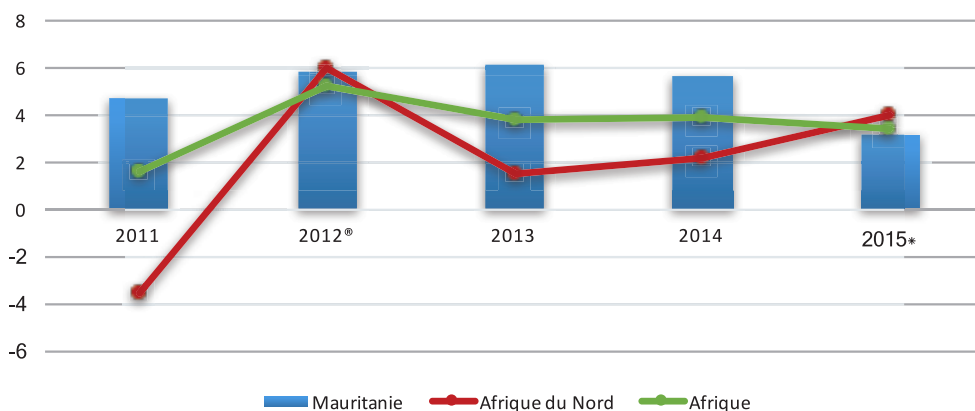
Une nouvelle stratégie de développement, dénommée « Stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée -SCAPP (2016-2030) est en cours de finalisation. Elle vise une croissance annuelle soutenue, d'au moins 7 % en moyenne, de plus en plus verte et inclusive, à travers la diversification et la promotion des filières à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre comme la pêche, l'élevage et l'agriculture. Une nouvelle stratégie industrielle (2015-2019) est en cours d'adoption pour accroître progressivement la contribution du secteur à l'emploi (création de plus de 250 PMI-PME) et à la formation du PIB (6,5 % en 2015), en valorisant le potentiel industriel des secteurs productifs de l'élevage, l'agriculture, la pêche et les ressources minérales. Le développement des énergies renouvelables peut jouer un rôle essentiel dans l'appui à la mise en œuvre de cette stratégie. A cet effet, la SCAPP prévoit la formulation d'une stratégie claire du secteur énergétique, y compris pour le développement des énergies renouvelables, ainsi qu'un accroissement des investissements dans le domaine de l'efficacité énergétique.

Contexte national et sous-régional

L'évolution de l'activité économique en Mauritanie est tributaire du contexte économique mondial, en raison de l'importance des ressources minières dans les exportations (70 %) et dans le budget du Trésor (30 %). Or, depuis 2014, l'économie mondiale peine à confirmer la lente reprise impulsée par les pays émergents et non soutenue par les économies industrialisées. On assiste ainsi à un ralentissement de la croissance des émergents, dont la Chine, qui représente à elle seule 50 % du marché mauritanien du fer. Cette situation a entraîné la poursuite de la baisse des cours des principales matières premières, dont celles exportées par le continent en général, l'Afrique du Nord et la Mauritanie en particulier. Ainsi, les cours du fer sont passés de 125,9 dollars à 41,3 dollars la tonne entre janvier 2016¹ et janvier 2015, alors que ceux du pétrole ont connu une baisse de 31,8 %.

L'embellie observée entre 2010 et 2013, impulsée par la bonne tenue des cours du fer a progressivement laissé place à une croissance, certes plus importante que celle des pays voisins et de la moyenne africaine, mais en baisse avec d'inquiétantes perspectives (une perte de 3 % de croissance par rapport à 2015, dès l'horizon 2017, selon les prévisions du FMI).

Figure 1: Taux de croissance, Mauritanie, Afrique du Nord et Afrique (en %)



* Estimation

Source : ONS (2016), Croissance Afrique, Département des affaires économiques et sociales de l'ONU et Afrique du Nord, CEA.

1 Cours sur le marché chinois selon la base de données de l'INSEE.

Malgré la petite taille de son économie, la Mauritanie est un acteur majeur dans la région Afrique du Nord, tant par la contribution positive de son économie à la résilience régionale malgré les crises récentes dans les pays voisins que par sa position stratégique. Situé au point de contact entre le monde arabo-berbère et l'espace ouest-africain, le pays se retrouve au premier plan dans la gestion des défis sécuritaires qui font peser de nouveaux risques sur les économies de la région et celles du continent. Il a ainsi initié en février 2014 un projet de coopération sécuritaire intitulé « G5 Sahel » avec, le Mali, le Niger, le Tchad et le Burkina Faso. La Mauritanie est également partie au processus de Nouakchott, qui regroupe onze États sous l'égide de l'Union africaine.

En matière d'intégration régionale, la Mauritanie est également, depuis 1990, impliquée dans le dialogue 5 + 5 et est devenue membre du processus de Barcelone en 2007. Elle appartient au groupe ACP. Elle est également partie prenante dans le dialogue méditerranéen de l'OTAN initié en décembre 1994. Membre fondateur de l'Organisation de l'unité africaine depuis mai 1963 puis de l'Union africaine, le pays a adhéré à la Ligue arabe en novembre 1973 et participé à la création de l'Union du Maghreb arabe (UMA) en février 1989. Le pays a fait le choix de quitter la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest en décembre 1999, mais continue de participer à des organisations qui le rapprochent de ses voisins subsahariens, comme la Communauté des États sahélo-sahariens, l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal, l'Instance de la Grande Muraille verte pour le Sahara et le Sahel (IGMVSS) ou le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS).

Encadré 1: Indice d'intégration régionale en Afrique - Mauritanie

L'indice d'intégration régionale en Afrique permet de d'apprécier dans quelle mesure chaque pays africain respecte ses engagements par rapport aux cadres d'intégration panafricaine tels que l'Agenda 2063 et le Traité d'Abuja. Établi conjointement par la Banque africaine de développement, la Commission de l'Union africaine et la CEA, l'indice s'intéresse aux dimensions suivantes : la libre circulation des personnes, l'intégration commerciale, l'intégration productive (développement des chaînes de valeur régionales), les interconnexions et les infrastructures régionales ainsi que la convergence des politiques macroéconomiques. La section suivante rend compte des indicateurs retenus par l'indice.

Classement général :

Cinquième de l'UMA (note de 0,30), le premier étant le Maroc (note de 0,55); dix-neuvième de la CEN-SAD*

Libre circulation des personnes	Intégration commerciale	Intégration productive	Infrastructures	Intégration financière et convergence des politiques macroéconomiques
Deuxième de l'UMA (note de 0,67), la première étant l'Algérie (note de 0,8) ; seizième de la CEN-SAD (note de 0,51)	Cinquième de l'UMA (note de 0), la première étant la Tunisie (note de 0,97) ; seizième de la CEN-SAD (note de 0,40)	Cinquième de l'UMA (note de 0,31), la première étant la Tunisie (note de 0,67) ; vingt-troisième de la CEN-SAD (note de 0,08)	Troisième de l'UMA (note de 0,39), la première étant la Libye (note de 0,67) ; vingt et unième de la CEN-SAD (note de 0,23)	Quatrième de l'UMA (note de 0,15), le premier étant le Maroc (note de 0,5) ; dix-septième de la CEN-SAD (note de 0,41)

Libre circulation des personnes : La Mauritanie est deuxième de l'UMA et seizième de la CEN-SAD. Le pays n'impose aucune obligation de visa aux ressortissants de trois autres pays de l'UMA (Algérie, Libye, Tunisie), et les ressortissants du cinquième (le Maroc) peuvent obtenir un visa à l'arrivée. La Mauritanie n'impose également aucune obligation de visa aux ressortissants d'un quart des pays membres de la CEN-SAD ; les ressortissants des trois autres trois quarts obtiennent un visa à l'arrivée. La Mauritanie a également ratifié les instruments de la CEN-SAD relatifs à la libre circulation des personnes et des travailleurs, et au droit d'établissement, mais n'a pas ratifié celles de l'UMA.

Intégration commerciale: La Mauritanie est cinquième de l'UMA et seizième de la CEN-SAD. Le pays applique un tarif moyen d'environ 9 % aux importations en provenance de l'UMA (d'après les données de 2014), ce qui le place au premier rang des pays de l'UMA. Elle applique un tarif de 7 % aux importations en provenance de la CEN-SAD. Les importations mauritaniennes en provenance des autres pays de l'UMA ont représenté 3 % du PIB sur la période 2010-2013, soit la deuxième place parmi les pays membres de l'UMA (après la Tunisie). Celles en provenance de la CEN-SAD ont représenté 4 % sur la même période, faisant du pays le onzième sur 24 classés. Sur la même période, les exportations mauritaniennes vers l'UMA ont atteint 0,04 % du PIB en moyenne – soit la cinquième place parmi les pays de l'UMA. Celles vers la CEN-SAD on atteint en moyenne 5 % du PIB, ce qui place la Mauritanie au sixième rang des 24 pays classés.

Intégration productive: La Mauritanie est cinquième de l'UMA et vingt-troisième de la CEN-SAD. Le pays semble peu intégré dans les chaînes de valeur régionales. Le commerce mauritanien est faiblement complémentaire de celui de ses partenaires, le pays étant à la cinquième place de l'UMA sur la période 2010-2013 selon l'indice de complémentarité commerciale de la CNUCED. Les produits intermédiaires ont représenté 11 % des importations mauritaniennes de l'UMA (soit la troisième note de la région) et 24 % des importations provenant de la CEN-SAD (soit le huitième des pays classés). Les biens intermédiaires ont également représenté 16 % des exportations mauritaniennes dans l'UMA (soit le troisième score de l'UMA) et 3 % de ses exportations dans la CEN-SAD (soit le treizième pays parmi les 14 classés).

* Un système de classification à l'échelle continentale, comparant les performances de tous les pays africains en termes d'intégration régionale, est en cours d'élaboration et sera inclus dans les prochaines mises à jour du présent profil de pays.

Infrastructures: La Mauritanie est troisième de l'UMA et vingt-deuxième de la CEN-SAD. L'itinérance intra-africaine de la téléphonie mobile est relativement coûteuse en Mauritanie, et placée au septième rang des 38 pays africains classés. Le pays occupe la trente-septième place de l'Afrique sur la période 2010-2012 selon l'indice de développement des infrastructures de la BAD. Quelque 47 % des vols internationaux à destination, et en provenance, de la Mauritanie s'effectuent à l'intérieur des frontières de l'UMA, ce qui place le pays au troisième rang de l'UMA (derrière la Libye et l'Algérie). Quelque 69 % des vols internationaux de la Mauritanie s'effectuent à l'intérieur de la CEN-SAD, ce qui place le pays au seizième rang de la CEN-SAD.

Malgré ses résultats encourageants dans le domaine de la libre circulation des personnes, la Mauritanie reste, d'une manière générale, modestement performante, dans les domaines de l'intégration commerciale, de l'intégration productive et des infrastructures.

Source : Données compilées des administrations nationales, calcul CEA, 2016.

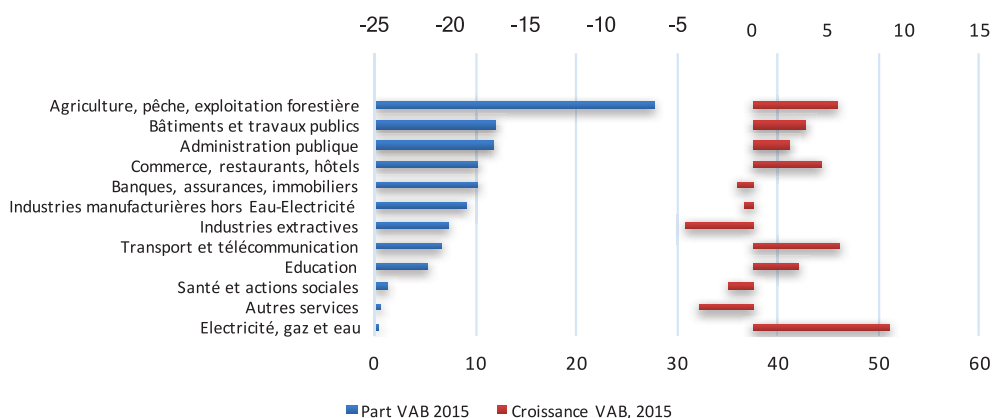
Performances économiques

3.1 Croissance économique

La Mauritanie a affiché en 2015 une croissance de 3,1 %, qui reste en dessous du niveau record de 2013 (6,1 %) et de 2014 (4,2 %). Celle-ci intervient dans un environnement marqué par la baisse importante des cours des matières premières, notamment du fer et de l'or, due à la bonne tenue des secteurs primaire et tertiaire qui ont représenté plus de 68 % du PIB en 2015. En effet, le sous-secteur de la pêche a réussi à limiter les contrecoups de la baisse de la demande mondiale alors que l'élevage qui contribue pour 16 % au PIB bénéficie de plus d'attention des autorités qui souhaitent améliorer sa part dans l'économie².

Le secteur tertiaire (commerce et secteur financier) prend également une place croissante. Les sous-secteurs « Banques, assurances et immobiliers » et « Commerce, restaurants, hôtels » représentent à eux deux 20,4 % du PIB en 2015. Ils sont d'ailleurs, avec le sous-secteur « Électricité, gaz et eau » les secteurs ayant connu la variation annuelle la plus importante de leur valeur ajoutée brute.

Figure 2: Parts et croissances sectorielles du PIB en 2015 (%)



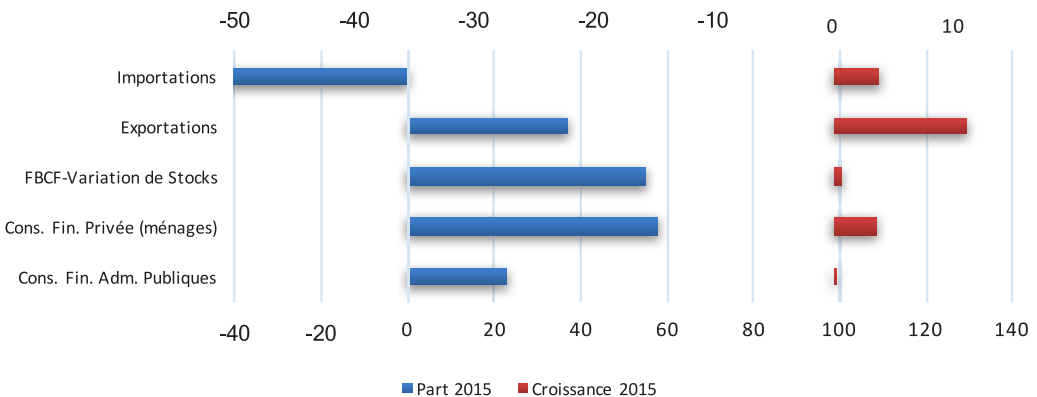
Source : ONS (2016), calculs CEA.

² Création le 24 août 2014 d'un ministère en charge de l'élevage qui a défini un plan stratégique de relance du secteur mettant l'accent sur la réforme institutionnelle, le développement des filières, la levée des contraintes liées à la disponibilité de l'eau et à la santé animale, la formation et la professionnalisation du secteur ainsi que le développement de la recherche.

C'est dire que la dépendance mauritanienne aux chocs extérieurs peut être limitée par une diversification de l'économie dont la base est déjà disponible. Cette disponibilité est également soutenue par l'existence d'un cadre macroéconomique assaini, selon les conclusions de la dernière revue annuelle du FMI (février 2015). Le Fonds dans son communiqué rendu public en juin 2015 affirmait que : « La stabilité macroéconomique étant à présent rétablie, la Mauritanie doit axer ses politiques économiques sur une plus grande résilience économique aux chocs extérieurs et sur la promotion de la croissance inclusive »³. La CEA partage globalement cette conclusion et estime en plus que les difficultés actuelles du marché du minerais de fer doivent inciter la Mauritanie à opérer une transformation structurelle de son économie à l'aide des revenus déjà acquis mais également par une planification du développement qui s'appuie sur l'industrialisation, soutenue par une politique commerciale sélective (ERA, 2015). Il est espéré que les orientations de la nouvelle Stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée (SCAPP), en cours de finalisation, iront dans le sens de cette transformation structurelle. Le premier axe de la SCAPP vise en effet le développement des piliers de la croissance accélérée, autour de la promotion des pôles de croissance, le développement des filières de production, la promotion des niches et des grappes d'entreprises, et la promotion d'une croissance pro-pauvres.

Les perspectives pour 2016 s'annoncent mitigées compte tenu des risques de maintien des cours du fer à un bas niveau et de la faiblesse de la demande extérieure. Dès lors, le secteur minier et l'activité dans le secteur manufacturier pourraient être négativement affectés. Toutefois, la hausse attendue de la production de la Société nationale industrielle et minière de Mauritanie (SNIM) suite au lancement de l'exploitation de la mine de Guelb II, pourrait relativement atténuer l'effet négatif sur la croissance. Cette mine devrait augmenter la production annuelle de 3 millions de tonnes supplémentaires pour atteindre une production totale de 16 millions de tonnes.

Figure 3: Parts des emplois du PIB, 2015 et croissance réelle, 2015 (%)



Source : ONS (2016), calculs CEA.

3 Rapport du FMI No. 15/35.

La demande globale a augmenté du fait essentiellement d'une hausse de la formation brute de capital fixe (FCBF) de 5,6 %. La consommation finale des ménages, qui a représenté la moitié des dépenses finales (57,8 %), a connu une croissance de 4,1 %. Le secteur des administrations publiques n'a augmenté que de 0,6 %. Les composantes de la demande finale ont donc connu une progression, dominée par les investissements dont la bonne tenue s'explique par le retour de la croissance des IDE, après leur ralentissement en 2014, mais aussi par la réalisation d'importants investissements publics dans les domaines du transport et de l'énergie en particulier. Les inquiétudes liées à la baisse des cours des principaux minéraux ont freiné les ardeurs des investisseurs, notamment dans la production de l'or.

Encadré 2 : Comparaison des prévisions concernant la Mauritanie

Les prévisions économiques fournissent des informations essentielles pour les décideurs dans les secteurs public et privé. Des prévisions économiques fiables permettent une prise de décision fiable. Un certain nombre d'organisations produisent actuellement des prévisions de croissance économique pour la Mauritanie : la Banque africaine de développement (BAD), l'Economist Intelligence Unit (EIU), le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale (BM). Les prévisions produites par ces organisations restent autour de 2 points de pourcentage l'une de l'autre pour les années 2008-2016 (voir figure A). Le Fonds monétaire international a fourni les prévisions les plus optimistes de chaque année sur la période 2008-2015, sauf en 2009 et 2015. La Banque mondiale et la BAD ont fourni les prévisions les plus optimistes en 2009 et 2015 respectivement. Ainsi, le taux de croissance le plus optimiste prévu pour 2016 est de 6,8 % pour la BAD et du FMI, tandis que la Banque mondiale a prévu un taux de croissance inférieur de 4 %.

Le degré de précision de ces prévisions est une question importante. La CEA a procédé à une analyse pour déterminer quelles prévisions ont tendance à être plus fiables. La racine carrée de l'erreur quadratique moyenne et l'erreur absolue moyenne sont des mesures communément utilisées pour évaluer les prévisions. De manière générale, plus la valeur de ces erreurs est élevée, moins les prévisions sont précises (voir figure B). Notre analyse suggère que les prévisions les plus précises produites pour la Mauritanie sur la période 2008-2014 sont celles de l'EIU et de la BAD, suivies par les prévisions du FMI.

Figure A: Prévisions du taux de croissance du PIB par institution

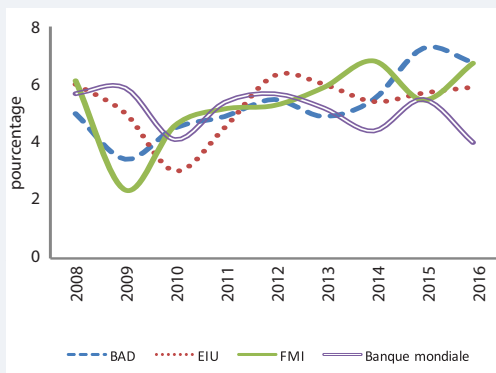
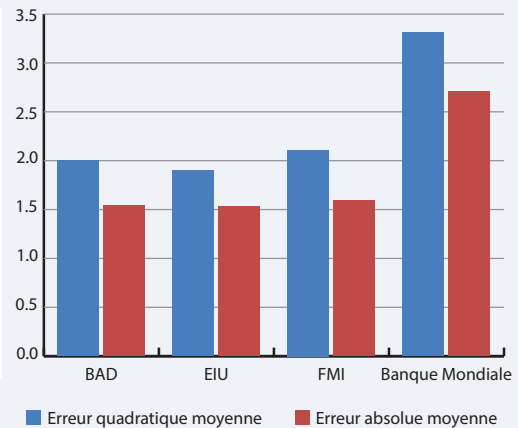


Figure B: Précision des prévisions (2008-2015)



Source: Economic Commission for Africa (2015). Approaches to evaluating forecast performance: technical review - August 2015. Addis Ababa : ECA.

3.2 Politique budgétaire

L'analyse du déficit budgétaire montre une détérioration, compensée par des dons d'une valeur globale de 28,3 milliards d'ouguiyas (UM) en 2015 (contre seulement 2,2 milliards d'ouguiyas en 2014). Le déficit budgétaire hors dons s'est donc accentué malgré l'augmentation des recettes totales hors dons de 2,4 % par rapport à 2014. Cette dernière résulte de l'absence d'ajustement des prix intérieurs de l'énergie aux prix internationaux, mais aussi d'une modération des dépenses courantes (1,1 % seulement de croissance en 2015 contre 7,7 % en 2014).

Le budget 2016 adopté par le gouvernement s'élève à environ 1,4 milliard de dollars É.-U., soit une augmentation de 2,6 % par rapport au budget révisé 2015. Il est basé sur la prévision que le PIB réel augmentera de 5,2 % en 2016, hypothèse peu réaliste dans le contexte mondial actuel.

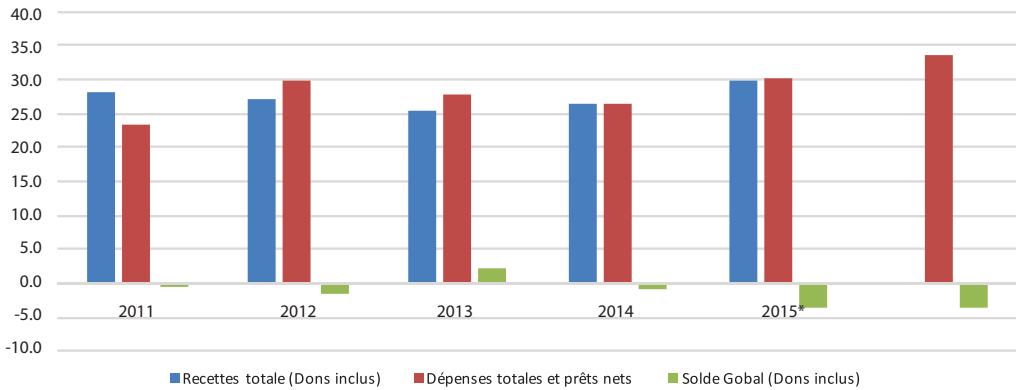
La consolidation fiscale de 2012, qui a permis de réaliser un solde budgétaire excédentaire en 2012, ne s'est pas poursuivie entre 2013 et 2015. Bien plus, dans un contexte de baisse des revenus en 2013, les dépenses ont connu une hausse substantielle pour atteindre 9,7 % en 2014 et 7,2 % en 2015.

La dette publique a atteint 93 % du PIB fin 2015. Elle inclut, toutefois, une dette passive bilatérale, estimée à 20,9 % du PIB à fin 2015, contractée auprès du fonds souverain koweïtien avec lequel des accords d'allégement sont en négociation. Les emprunts ont permis de financer des projets d'investissements prioritaires et de renforcer les réserves. Le ratio du service de la dette par rapport aux revenus est demeuré à 10,3 %, étant donné que la dette publique est contractée principalement à des conditions concessionnelles.

Tableau 1: Opérations financières de l'État (milliards d'ouguiya)

	2011	2012	2013	2014	2015*
Recettes totales (Dons inclus)	324,1	462,9	422,8	424,0	460,2
Recettes totales hors dons	316,4	371,0	498,6	421,9	431,9
Recettes fiscales (pétrole inclus)	206,6	272,0	289,9	304,5	282,8
Recettes fiscales hors pétrole	183,7	250,5	269,2	280,4	269,6
Recettes fiscales sur le pétrole	22,9	21,5	20,7	24,1	13,2
Recettes non fiscales	109,8	123,1	121,6	117,3	149,1
Recettes de la pêche	36,9	8,7	65,0	35,5	44,1
Recettes minières	9,7	8,3	7,3	7,7	6,1
Dons	7,7	67,8	11,3	2,2	28,3
Dépenses totales et prêts nets	341,4	430,0	436,7	479,1	513,7
Dépenses courantes	247,4	293,0	267,2	287,6	290,9
Salaires et Traitements	90,1	94,7	103,7	110,4	119,4
Paiement des intérêts	18,4	12,6	15,7	15,8	17,8
Transferts courants	65,4	105,7	70,2	72,3	67,8
Dépenses d'équipements et prêts nets	91,8	136,9	172,6	191,5	219,9
Solde global (Dons inclus)	-17,3	32,9	-13,9	-55,1	-53,5

Source : Ministère de l'économie et des finances/ DGTCF (2016), * provisoire

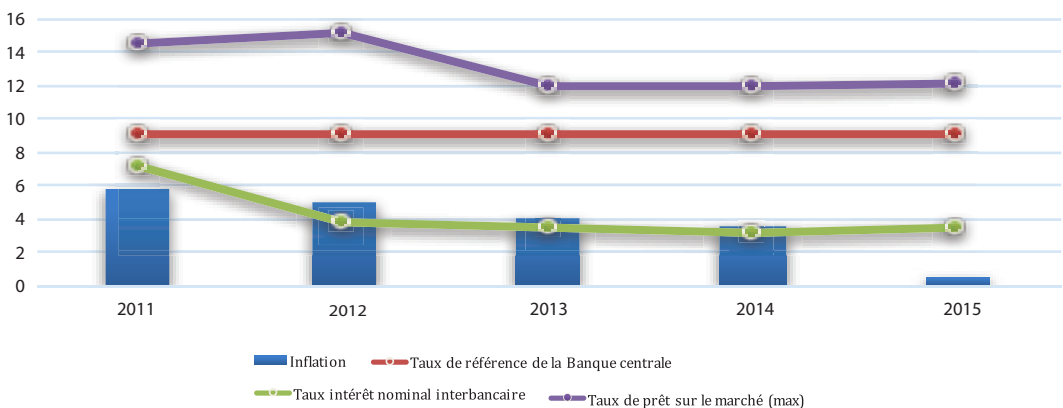
Figure 4: Évolution des finances publiques


Source : MEF/DGTCP (2016), calculs CEA.

3.3. Politique monétaire

La croissance économique en 2015 s'est accompagnée d'une diminution de l'inflation à 0,5 % du fait de la baisse des prix internationaux.

Dans un contexte de maîtrise de l'inflation et d'assouplissement des conditions de financement de l'économie, les conditions de la politique monétaire sont restées inchangées en 2015. Le taux directeur de la Banque centrale et le taux des réserves obligatoires ont été maintenus respectivement à 9 % et 7 %. Le taux d'intérêt nominal est légèrement remonté à 3,5 %, une augmentation d'environ 8 % par rapport au niveau de 2014. Le coût du crédit bancaire est resté relativement stable en 2015. En effet, après avoir diminué de 11,97 % en 2013 à 11,88 % en 2014 à la faveur de l'accroissement de la concurrence entre les banques, le taux de prêt sur le marché est légèrement remonté à 12,07 %. Ceci pourrait expliquer en partie la faible progression des crédits à 9.7 % contre 11,2 % entre 2014 et 2015. Il est cependant assez difficile d'établir une relation

Figure 5: Inflation et taux d'intérêts (annuel, %)


Source : Banque centrale de Mauritanie (2016), calculs CEA.

significative entre les taux d'intérêt et la progression du crédit à la consommation. L'efficacité de la politique monétaire en Mauritanie, comme dans la plupart des pays africains, est fortement limitée par la circulation de l'argent en dehors des canaux officiels, facilitée par l'importance du secteur informel. Ainsi l'un des défis du pays reste la monétisation de l'économie qui faciliterait davantage la gestion des agrégats monétaires et le suivi de l'activité des banques et établissements de crédit.

3.4. Compte courant

Le solde du compte courant s'est globalement amélioré au cours de l'année 2015, passant de -27,8 % du PIB en 2014 à -20 %. Cette amélioration résulte d'une diminution du déficit de la balance commerciale (s'établissant à -13,5 % du PIB en 2014 et -11, % en 2015), une baisse des revenus nets (-4,8 % en 2014 contre -3,8 % en 2015) et une progression des transferts courants (2,2 % à 3,8 %).

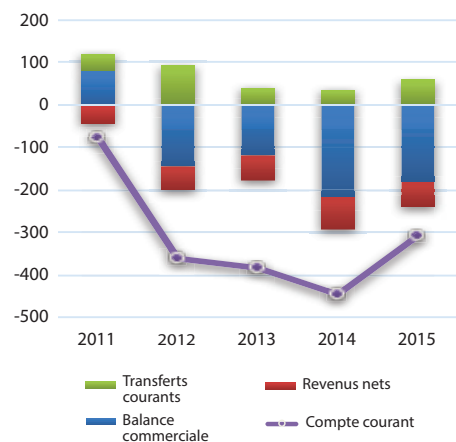
La balance commerciale a été soutenue essentiellement par la baisse des importations de biens d'équipements. En effet, en 2015, le déficit commercial a été contenu grâce à une diminution des importations (en baisse de 9 % par rapport à 2014) malgré l'importante baisse des exportations (18,34 %).

Entre 2006 et 2015, les échanges (somme des importations et des exportations) ont augmenté de 17 % en moyenne annuelle même si les termes de l'échange ont continué de se détériorer.

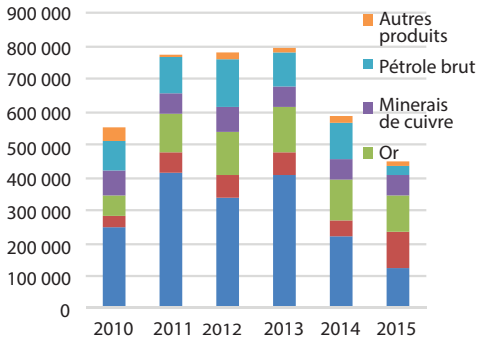
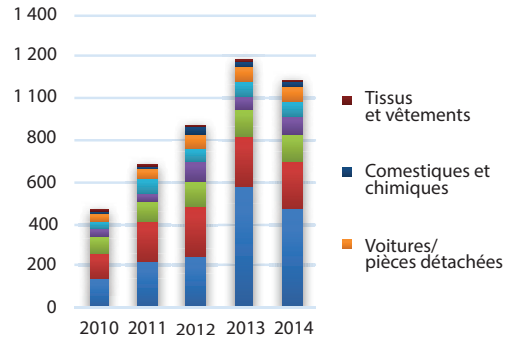
Le minerai de fer et les produits de la pêche restent en 2015 les principaux produits d'exportation de la Mauritanie. Ils ont contribué à hauteur de 62,7 % aux recettes d'exportations (respectivement 24,3 % et 38,4 %). Cependant, les exportations du fer ont enregistré une baisse de 49 % entre 2014 et 2015. Le cuivre est à la troisième place dans les produits d'exportation. En effet, en 2015, avec un montant de 87,5 milliards d'Ouguiya (contre 65,4 milliards d'Ouguiya en 2014 et 91,4 milliards d'Ouguiya en 2013), il représente en valeur relative 16,3 % (contre 12,2 % en 2014 et 17,0 %, en 2013) des recettes totales d'exportation. Les principaux clients sont la Chine (qui représente à elle seule plus de 50 % des exportations), la Suisse, l'Italie et l'Allemagne.

Au cours de l'année 2015, les « biens d'équipement » sont restés le premier produit importé. En effet, avec une valeur de 671,3 milliards d'Ouguiya (contre 476,9 milliards d'Ouguiya en 2014), ils représentent 56,8 %

Figure 6: Solde du compte courant (millions d'ouguiya)



Source : Banque centrale de Mauritanie (2016), calculs CEA.

Figure 7: Exportations par produits (millions d'ouguiya)

Figure 8: Importations par produits (millions d'ouguiya)


Source : Banque centrale de Mauritanie (2016), calculs CEA.

(contre 43,4 % en 2014) de la valeur totale des biens importés. Ils sont suivis par les produits pétroliers avec 14,0 % des importations pour un montant de 165,7 milliards d'Ouguiya ; les produits alimentaires (12,1 %), les matériels de construction (6,3 %) et les voitures/ pièces détachées (3,0 %). Les cinq principaux fournisseurs du pays sont : Le Maroc (30,1 %), les États-Unis d'Amérique (19,0 %), les Émirats arabes unis (EAU), (11,5 %), la Belgique (6,3 %) et la Chine (4,9 %). Le Maroc et les États-Unis fournissent essentiellement du matériel de forage alors que les EAU qui sont devenus un partenaire important depuis 2011⁴ vendent à la Mauritanie du gasoil, la Belgique du matériel de forage et la Chine du matériel électronique et de communication.

3.5. Compte capital et financier

Le compte financier a enregistré un solde excédentaire en 2015, marquant une progression de 8,17 % par rapport à 2014 et une rupture de tendance par rapport aux deux années précédentes. Cette légère hausse est imputable à des croissances dans les mêmes proportions des IDE (7,47 %) et des autres formes d'investissements (8,66 %).

La progression des IDE, dans un contexte mondial morose est due essentiellement, selon le Rapport sur l'investissement dans le monde de la CNUCED (2016)⁵ à des investissements sous forme de fusion-acquisition en provenance, entre autres pays, de l'Angola et du Maroc. Le flux net d'IDE a représenté, selon le même rapport, environ 28,8 % de la FBCF en 2015.

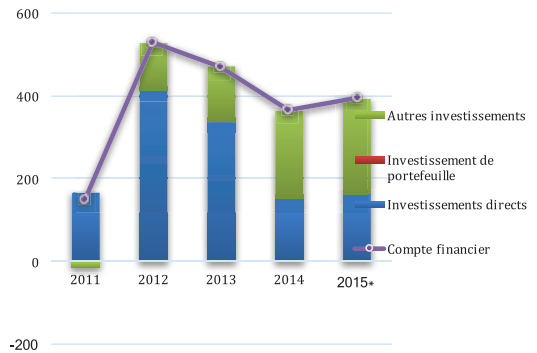
Les perspectives sur les IDE ne sont toutefois pas prometteuses pour l'année 2016 compte tenu de la position attentiste des investisseurs face aux tendances à la baisse des cours des minéraux, notamment le fer, le cuivre et l'or. Le Gouvernement a annoncé toutefois la

4 Note Annexe Commerce extérieur, 2015, ONS.

5 CNUCED, 2016, Rapport sur l'investissement dans le monde, Genève.

poursuite des investissements dans le secteur de l'énergie et notamment des énergies renouvelables (cf. infra 5). Le pays poursuit ses réformes visant l'amélioration du climat des affaires. Celles-ci incluent la simplification et la dématérialisation des procédures administratives, la réforme de la fiscalité et la facilitation de l'accès au crédit, mais aussi et surtout la modernisation de la justice commerciale par la création d'un tribunal arbitral au niveau de la Chambre de commerce, d'industrie et d'agriculture de Mauritanie (CCIAM). Le pays est passé de la 176e à la 168e place, soit un bond de 8 points, dans le dernier classement « Doing Business⁶ ». Il figure dans le top 10 des pays africains ayant entrepris le plus grand nombre de réformes en 2015.

Figure 9: Solde du compte financier (millions d'ouguiya)



Source : Banque centrale de Mauritanie (2016), calculs CEA.

6 Banque Mondiale, 2016, Doing Business 2016.

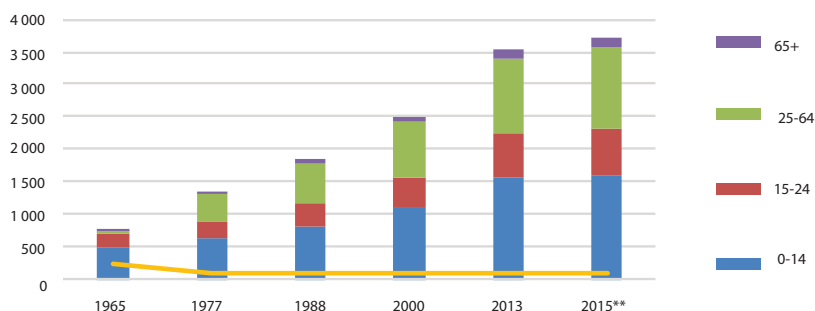
Développement social

4.1 Dynamique démographique

La population de la Mauritanie a plus que triplé entre 1965 et 2013, passant de 1,09 à 3,53 millions d'habitants.⁷ La croissance annuelle se situe autour de 2,49 %, en légère décélération depuis les années 2000 où elle était de 3,03 %. Comparée aux autres pays de la sous-région, la Mauritanie a la plus forte croissance démographique (Algérie : 1,92 %, Maroc : 1,37 et Tunisie : 1,12 %). La population est jeune avec 63 % de moins de 25 ans. La tranche d'âge active (25 à 64 ans) représente 33 % de la population et la tranche de plus de 65 ans ne constitue que 4 %. La part de cette dernière a doublé entre 1977 et 2013, passant de 2 à 4 %.

Le pays s'achemine doucement vers une transition démographique. En effet, entre 1960 et 2015, le taux brut de natalité est passé de 48,7 pour mille personnes à 34 et le nombre d'enfants par femme de 6,7 à 4,67. Néanmoins, afin que la transition démographique soit effective, ce mouvement doit s'accompagner d'une réduction significative de la mortalité infantile, qui reste assez élevée (118 pour 1000 naissances). Le taux de dépendance (l'effectif de la population d'âges généralement inactifs (enfants et personnes âgées) par rapport à l'effectif de la population en âge de travailler) est passé de 94,1 % en 1977 à 92,7 % en 2013, traduisant une réduction de la taille de la population « à charge » par rapport à la population « en âge de travailler » et qui, en théorie, fournit le soutien social et économique. Le pays a connu une urbanisation rapide. Entre 2004 et 2014⁸, la population urbaine est passée

Figure 10: Évolution de la population par tranche d'âge (en milliers)



Source : ONS (2016) et Calcul de la CEA.

⁷ Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH, 2013).

⁸ Enquête permanente sur les Conditions de Vie des ménages (EPCV 2008 et EPCV 2014).

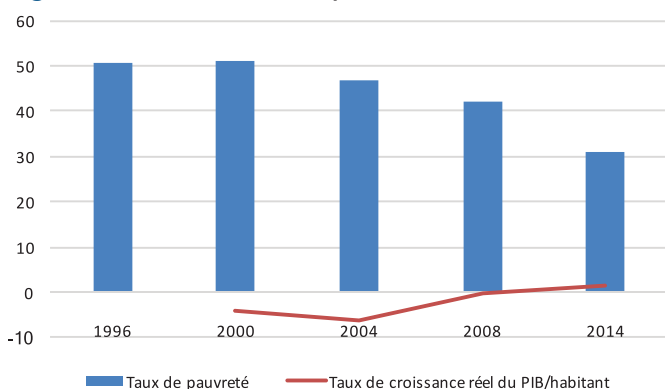
de 40 % à 49 %. La capitale, Nouakchott, regroupe près de 28 % de la population totale et 57,5 % de la population urbaine. La principale raison de l'exode rural est la recherche d'emploi. Les hommes en âge de travailler quittent leur village pour aller travailler sur les chantiers de construction, dans les ports de Nouakchott et Nouadhibou, ou tiennent de petits commerces.

4.2 Pauvreté et emploi

Le PIB par habitant est passé d'une croissance négative en 2000 (-4.1 %) à une croissance positive en 2014 (+1.4 %), l'année durant laquelle le PIB a augmenté plus vite que la population. La figure 11, montre que le PIB par habitant, qui est un indicateur de niveau de vie, croît depuis 2008.

Toutefois, cette amélioration est inégalement répartie tant au sein de la population qu'entre les régions du pays. La pauvreté relative et extrême touche respectivement 31 % et 16,6 % de la population du pays⁹. La pauvreté relative est plus marquée en milieu rural (44,4 %) qu'en milieu urbain (16,7 %), avec une prédominance dans les régions rurales du sud dont le taux de pauvreté est supérieur à 40 %, tandis que les régions du Nord et côtières affichent un taux de pauvreté inférieur à 20 %. Cette inégalité devant la pauvreté varie sensiblement selon le milieu de résidence. La pauvreté rurale est aussi plus sévère comparativement au milieu urbain. La profondeur de la pauvreté est de 10,3 % en milieu rural contre 2,3 % en milieu urbain, ce qui traduit une précarité du niveau de vie plus importante en milieu rural où l'intensité moyenne de la pauvreté est forte, par rapport au milieu urbain.

Figure 11: Prévalence de la pauvreté



Source : ONS (2015)-Profil de pauvreté de la Mauritanie 2014 sur la base d'EPCV 2004, 2008 et 2014.

⁹ Enquête permanente sur les conditions de vie des ménages (EPCV 2014).

Les inégalités et les écarts de niveau de vie constituent une préoccupation de taille pour les autorités nationales même si la tendance est à la baisse depuis 2008. L'indice de Gini est estimé à 0,34 en 2014, en baisse de 0,04 point depuis 2008 (0,38).

La question de la sécurité alimentaire est assez alarmante. Le pays est un importateur net de produits alimentaires de base et la production nationale de céréales ne couvre, en année moyenne, que 30 % des besoins du pays. En 2013, l'insécurité alimentaire modérée et sévère touchait environ 16 %¹⁰ de la population, particulièrement en zone rurale, mais aussi dans les quartiers périurbains. Pour faire face à cette situation, l'État a développé une stratégie intégrée de sécurité alimentaire qui vise à ramener l'indice de vulnérabilité alimentaire de 39,4 % en 2010 à 5 % à l'horizon 2030.

Le chômage est en hausse. Il est estimé en 2014 à 12,8 % au niveau national contre 10,1 % en 2012 (EPCV, 2014). C'est un phénomène qui touche plus le milieu urbain (17,2 %) que le milieu rural (6,9 %), qui est plus sévère pour les femmes (19,28 %) que pour les hommes (9,92 %) et qui frappe plus les jeunes de 14-34 ans (21,01 %)¹¹. Le secteur informel prédomine et occupe plus de 86 % de la population employée¹².

Les efforts en cours du gouvernement portent sur l'actualisation de la stratégie nationale de l'emploi qui inclut entre autres, la création d'un Conseil national de l'emploi et de la formation professionnelle, l'intégration de la dimension emploi dans les stratégies sectorielles et, la mise en place d'un système national intégré d'information sur le marché de l'emploi.

L'Indicateur de développement social en Afrique de la Mauritanie indique une baisse de l'exclusion humaine de 9 % entre 2003 et 2014, un résultat notable obtenu, suite à la rupture avec l'instabilité politique des années 2000 (Encadré 3).

Encadré 3: Indicateur de développement social en Afrique - Mauritanie

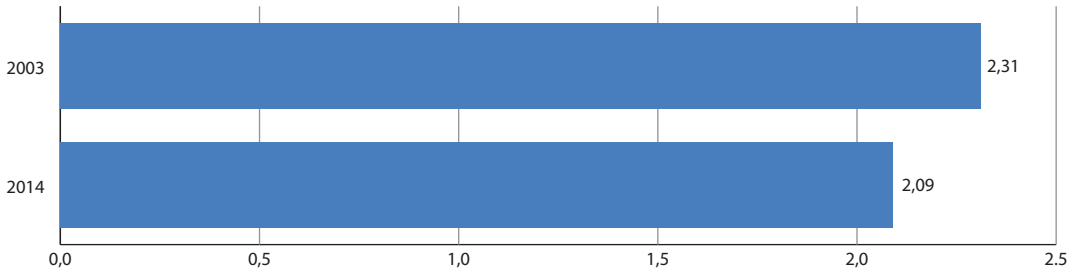
L'Indicateur de développement social en Afrique a été développé par la CEA en réponse à la requête des États membres de développer un indicateur contextualisé d'exclusion sociale pour l'Afrique. L'indice a été développé dans la logique selon laquelle la croissance économique devrait se traduire par une amélioration des conditions de vie de tous les citoyens.

Cet outil dont le calcul est basé sur les données nationales disponibles devrait contribuer à la cartographie et à l'évaluation de l'efficacité des politiques sociales dans la réduction de l'exclusion humaine aux niveaux, national et infranational. Il devrait également aider les pays à améliorer la collecte des données et à renforcer leur capacité de suivre les progrès sur la pauvreté et l'exclusion. En tant qu'outil de politique, l'Indicateur de développement social en Afrique vient compléter les efforts des États membres dans l'élaboration de politiques sociales plus inclusives. Il facilite également le suivi de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et des objectifs de développement durable, qui mettent un accent particulier sur l'inclusion, en tant que moteur du développement durable et équitable.

10 Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire 2013-2020.

11 Page 73, EPCV 2014.

12 Enquête nationale de référence sur l'emploi et le secteur informel (ENRE-SI) 2014.

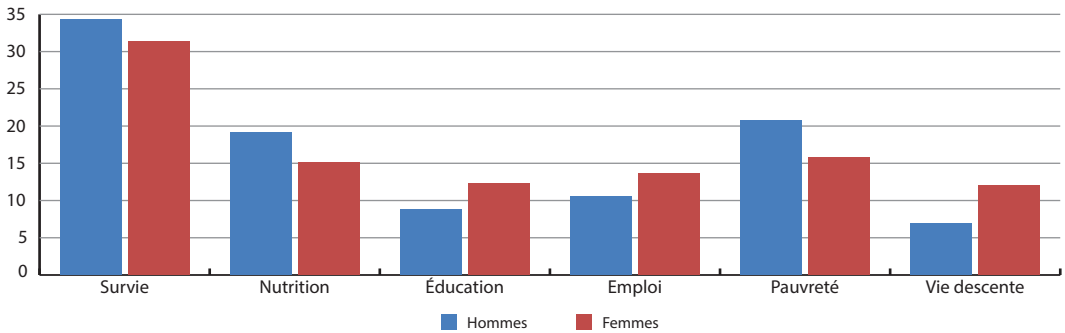
Figure 12: Indice de l'exclusion humaine

Source : ONS, Calculé à partir des données nationales.

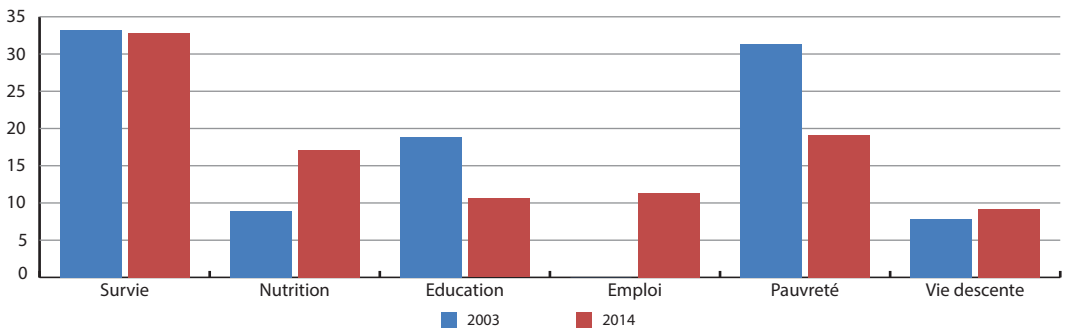
L'analyse de l'indice par dimension affiche la contribution relative de chaque facteur à l'exclusion tout au long du cycle de vie. Alors que l'exclusion en matière de santé, mesurée par la mortalité infantile, est restée largement inchangée au fil du temps, le poids du retard de la croissance des enfants a augmenté dans l'exclusion totale. Les filets et politiques de protection sociale semblent avoir aussi eu un impact positif sur l'alphabétisation et la pauvreté, avec une contribution réduite dans l'exclusion globale (Figure 12).

L'analphabétisme et le chômage sont également des facteurs d'exclusion importants pour les femmes bien que la mortalité chez l'enfant de moins d'un an reste la cause principale d'exclusion en Mauritanie, quel que soit le sexe (Figure 13). Ce résultat souligne la nécessité de prendre en compte les facteurs d'exclusion dès les premières années de vie, pour assurer un développement physique et cognitif de l'individu. Cette démarche est essentielle pour assurer une participation active et un accès de tous à des opportunités socioéconomiques productives et équitables (CUA et coll. 2014).

Comme indiqué plus haut, la situation géographique du pays et la concentration élevée de la population en zone côtière, par rapport aux régions sahéliennes, conduisent à de fortes inégalités spatiales, avec des déterminants variables, selon le milieu de résidence (Figure 14). La pauvreté, tout comme l'analphabétisme, semble être les deux facteurs prépondérants d'exclusion en zone rurale, tandis que le chômage des jeunes contribue à presque un quart de l'exclusion en zone urbaine.

Figure 13: Facteurs d'exclusion selon le sexe

Source : ONS, Calculé à partir des données nationales.

Figure 14: Facteurs d'exclusion humaine

Source : ONS, Calculé à partir des données nationales.

4.3 Santé

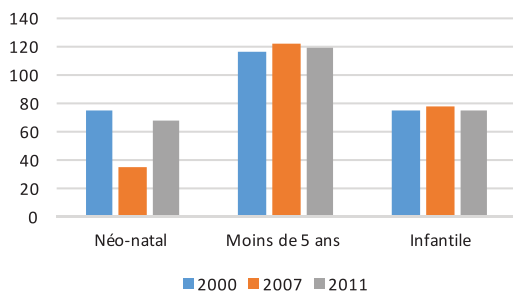
L'évaluation du système de santé effectuée dans le cadre du Plan national de développement sanitaire (PNDS) couvrant la période 2012-2020 fait état d'une situation nationale marquée par une mortalité et une morbidité encore élevées. La part du secteur de la santé dans le budget global de l'État est passée de 3,9 % en 2012 à 4,6 % en 2014 et 2015, mais reste en deçà de l'objectif fixé par le PNDS (8 % en 2015). Le secteur souffre encore de certaines faiblesses comme la répartition inéquitable du personnel entre le milieu urbain et le milieu rural, une couverture limitée de l'assurance maladie (environ 90 % de la population non couverte), la faiblesse des mécanismes de coordination et de suivi/ évaluation.

Entre 2000 et 2011, des efforts importants ont été consentis pour réduire la mortalité néo-natale¹³ qui a baissé, passant de 46 (pour 1000 naissances vivantes) à 34. Par contre la mortalité infantile¹⁴ a légèrement augmenté entre 2000 et 2007, passant de 74 (pour 1000

¹³ Les enfants nés vivants, mais décédés entre la naissance et le 28e jour de vie.

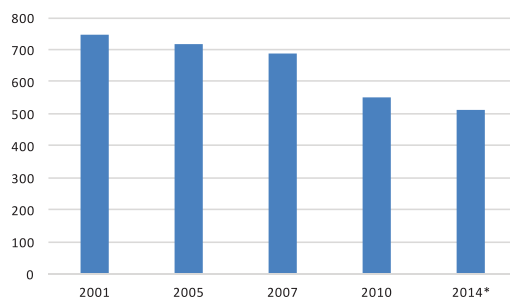
¹⁴ Le nombre d'enfants morts avant l'âge d'un an.

Figure 15: Évolution des taux de mortalité néo-natale, infantile et des moins de 5 ans



Source : ONS (Enquêtes MICS 2001, 2007 et 2011).

Figure 16: Évolution du taux de mortalité maternelle (100 000 naissances)



Source : RNDH Mauritanie 2015 et PNDS 2012-2020, * Estimation.

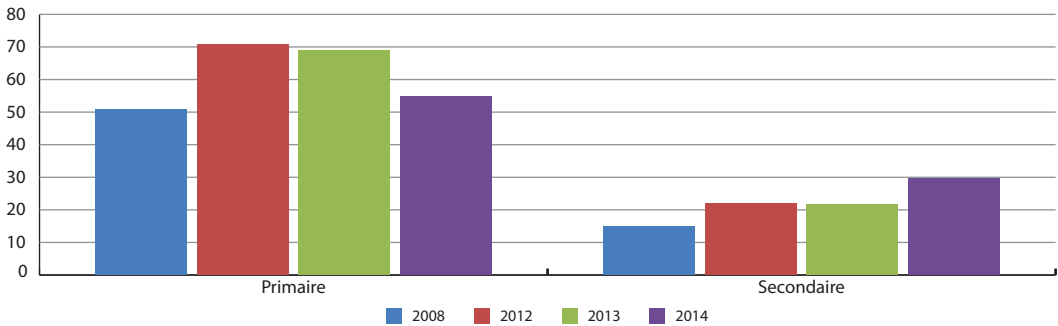
naissances) à 77 pour enfin revenir à 75 en 2011. La mortalité des enfants de moins de 5 ans reste également assez élevée ; elle a évolué négativement passant de 116 pour 1000 naissances en 2000 à 118 pour 1000 naissances en 2011. Les principales causes de maladie et de mortalité des enfants sont le paludisme, les maladies diarrhéiques, la prévalence de la malnutrition aiguë globale et l'absence d'une couverture généralisée de la vaccination (le taux actuel de la couverture vaccinale est de 74 %). La situation de la santé maternelle constitue également une préoccupation forte, car le ratio de mortalité maternelle reste à un niveau très élevé de 510 décès pour 100 000 naissances vivantes (estimation 2014).

Le Plan national de développement sanitaire doit permettre d'ici à 2020, une réduction de la mortalité maternelle à 220 pour 100 000 naissances vivantes ; celle de la mortalité infantile à 16 pour 1000 naissances vivantes et de la mortalité infanto-juvénile à 30 pour 1000 naissances vivantes.

4.4 Éducation

En Mauritanie, le taux brut de scolarisation (TBS) au niveau du fondamental est estimé à 76,8 % en 2014 contre 90,9 % en 2008 et 76,7 % en 2004. Il existe une nette différence en fonction du milieu, avec 90,8 % en milieu urbain et 66,2 % en milieu rural. Quant au taux net de scolarisation, il a connu une forte baisse en 2014 avec 54,9 % contre 70,08 % en 2012, soit 55,2 % pour les garçons et 54,6 % pour les filles.

Au niveau du secondaire, le taux net de scolarisation se situe à 29,8 % en 2014 soit 30,8 % pour les garçons et 28,7 % pour les filles. Entre 2008 et 2014, le taux brut de scolarisation a connu de fortes augmentations de 39 % pour les garçons et 48,8 % pour les filles, passant de 32,7 % à 45,4 % et de 28,4 % à 42,3 %, respectivement pour les premiers et les secondes.

Figure 17: Taux net de scolarisation

Source : ONS (EPCV 2004, 2008 et 2014). Les données de 2012 et 2013 proviennent de l'annuaire des statistiques de l'ONS publié en 2014.

Le taux d'alphabétisation des personnes âgées de 15 ans et plus est passé de 61,5 % en 2008 à 69 % en 2014 ; soit une progression de 12,2 % qui cache néanmoins de fortes disparités selon les milieux de résidence, avec 79,4 % chez les urbains et 57,1 % chez les ruraux. L'examen de l'alphabétisation selon le sexe montre un pourcentage de 75,8 % pour les hommes et 63 % pour les femmes.

Les raisons essentielles de non fréquentation de l'école sont l'éloignement des écoles, le manque de cantine, la volonté de travailler et la pauvreté des ménages. Les enfants de 6-15 ans non scolarisés dans le formel sont, à 72 %, des enfants vivant en milieu rural.

Le Programme national de développement du système éducatif vise l'amélioration de la capacité d'accueil des structures de l'enseignement, le renforcement des acquis en matière de scolarisation des filles dans le fondamental et l'accroissement de leur accès au secondaire, l'amélioration de la qualité de l'enseignement et, enfin, l'atténuation des disparités liées au milieu et aux conditions socioéconomiques.

4.5 Évaluation de l'égalité de genre en Mauritanie

L'état de l'inégalité de genre et de l'autonomisation des femmes est mesuré dans plusieurs domaines, indiqués par le diagramme circulaire ci-dessous. Ces domaines sont déterminants pour l'amélioration des conditions de vie des femmes ainsi que pour leur contribution à la croissance durable et partagée de l'Afrique.

Afin d'évaluer l'ampleur des inégalités de genre et de mesurer le niveau de parité et d'autonomisation des femmes en Afrique, la Commission économique pour l'Afrique a mis au point un outil de suivi, l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique (IDISA). L'IDISA permet aux décideurs politiques d'évaluer leur propre performance dans la mise en œuvre de politiques et de programmes visant à mettre fin à la marginalisation des femmes. Le calcul de la notation est effectué à partir de l'Indice de la condition féminine (ICF), l'une des composantes de l'IDISA. Pour chaque indicateur clé, la note calculée est une moyenne arithmétique non pondérée : le ratio hommes/femmes des valeurs de l'indicateur est multiplié par 10 et le résultat est arrondi au nombre entier le plus proche. Une note de zéro représente le plus haut niveau d'inégalité, une note de 5, un niveau de parité moyen, et une note de 10, une parité parfaite. Les niveaux de parité supérieurs à 10 représentent des situations où les femmes ont dépassé les hommes, indépendamment du niveau de développement du domaine concerné.

La plupart des chiffres permettant de calculer les notes sont tirés des plus récentes données nationales disponibles. Toutefois, pour certains indicateurs, les pays ne disposant pas de données ventilées, on a retenu des données internationales, dont des résultats d'enquêtes de l'Institut national de la statistique de Madagascar, l'Enquête 2010, Rapport IDISA 2012, le rapport de l'Union interparlementaire 2016 et celui de la Banque mondiale, Global Data Index 2014. Les données utilisées pour calculer la performance sont tirées des dernières sources de données nationales disponibles. Ces sources comprennent, RGPH 2013, MICS 2007 et 2011 et le rapport de Beijing +20.

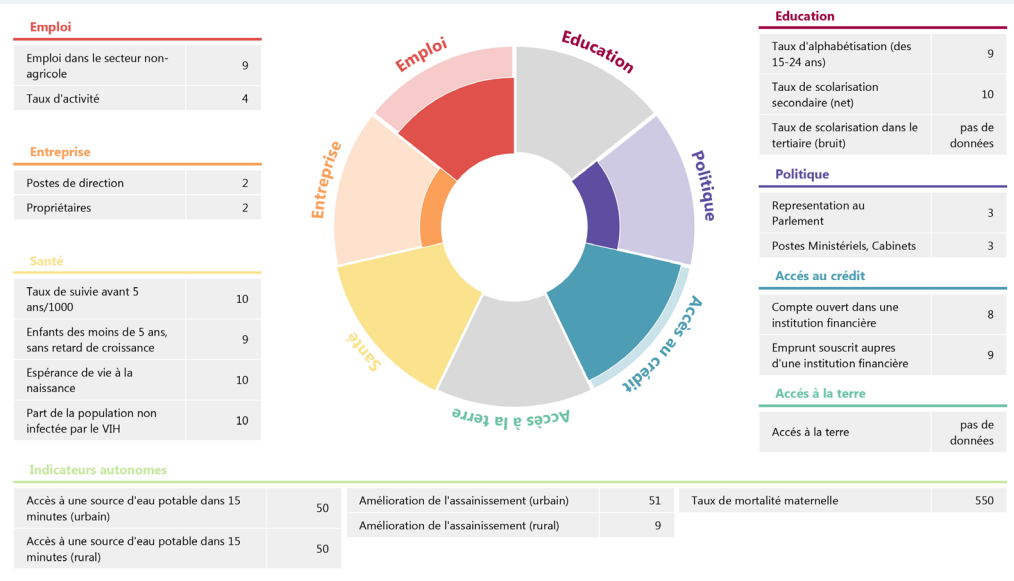
Encadré 4: Égalité de genre et autonomisation des femmes - Mauritanie

Les inégalités homme-femme sont en train de se résorber dans l'éducation, mais restent encore très présentes dans les domaines de l'économie et de la prise de décision. Les entreprises sont détenues à 80.3 % par les hommes contre 19.7 % pour les femmes. Ces dernières ont très peu accès aux facteurs de production (terre et capital) ; 18.8 % des femmes possèdent un compte dans des institutions financières contre 22,2 % des hommes.

Huit femmes sont aujourd'hui à la tête de départements ministériels sur un total de 28 postes et 15 % des postes de cadres supérieurs sont occupés par des femmes contre 85 % pour les hommes.

La participation des femmes à la vie politique a significativement évolué. Elles représentent 18 % du Sénat et 22,4 % de l'Assemblée nationale, mais occupent seulement 4,7 % des postes de maires et 35 % des postes de conseillers municipaux.

La situation concernant l'égalité homme-femme et l'autonomisation des femmes est mesurée en fonction des domaines clefs indiqués ci-dessous.



Source : Calculs CEA..

Analyse thématique : Accès à l'énergie – réduire la fracture grâce aux énergies renouvelables

5.1 Situation de l'électrification

La Mauritanie, malgré des progrès indéniables, affiche toujours un faible niveau d'électrification. Le pourcentage des ménages ayant accès à l'électricité est passé de 30 % en 2008 à 38,8 % en 2014 (EPCV, 2014). Des disparités importantes existent entre le milieu urbain (76,9 % en 2014 contre 39 % en 2009) et le milieu rural (4 % en 2014) où l'accès à l'électricité demeure un réel défi compte tenu de la faible concentration des populations et de la dispersion des localités¹⁵. On note aussi selon les wilayas de fortes inégalités d'accès à l'électricité, avec des taux inférieurs à 19 % au niveau des zones agropastorales et des taux supérieurs à 80 % dans les principales villes du pays (Nouadhibou, Nouakchott et Zouerate). De nombreuses zones rurales sont ainsi privées des services essentiels (eau potable, santé, éducation, communication...). L'accès local à l'électricité est essentiel au développement du capital humain, à l'inclusion sociale et au développement des filières industrielles dans les secteurs clefs que sont l'agriculture, la pêche et l'élevage, dont les retombées économiques restent actuellement limitées par la faible valorisation des produits et sous-produits. Il contribue à améliorer l'autonomisation des femmes, en réduisant le temps consacré aux tâches ménagères au profit d'activités génératrices de revenus. Enfin, l'accès à l'électricité figure au second rang (derrière l'accès au financement) des obstacles majeurs à l'amélioration de l'environnement des affaires¹⁶.

Le Gouvernement s'est fixé pour objectif d'atteindre un taux national d'accès à l'électricité de 50 % en 2020 et 100 % en 2030 et, de couvrir 40 % des localités rurales, dont toutes celles de plus de 1000 habitants, à l'horizon 2020. La demande nationale progresse d'environ 8,5-9 % par an depuis 2000. Les prévisions établies par le Ministère du pétrole, de l'énergie et des mines (MPEM) indiquent que la demande globale en électricité (réseau interconnecté et industrie minière) pourrait passer de 411 MW en 2013 à un niveau compris entre 840 et 1 400 MW en 2025 (correspondant respectivement aux scénarios de faible et forte croissance de l'industrie minière).

15 Seuls 10 % des 8200 localités du pays ont plus de 500 habitants et regroupent 72 % de la population (RGPH, 2013).

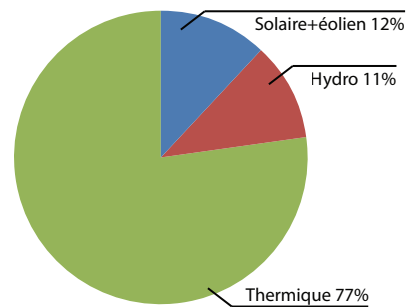
16 Enquête auprès des entreprises : profil pays Mauritanie 2014. SFI Banque mondiale, 2015.

Le coût de production de l'électricité est élevé (environ 70 UM le kilowattheure en 2014) du fait de la forte dépendance aux hydrocarbures importés, de la faiblesse des interconnexions et des pertes techniques et commerciales. Structurellement déficitaire, la Société mauritanienne d'électricité (SOMELEC)¹⁷ peine à assurer l'exploitation et la maintenance du système électrique et à réaliser les investissements nécessaires pour répondre à l'évolution de la demande. Jusqu'en 2014, elle était tributaire des subventions de l'État (8 milliards d'UM en 2013 et 6 milliards d'UM en 2014) pour couvrir les différentiels entre le coût de production et le prix de vente du kilowattheure qui s'établit dans la fourchette 30-59 UM/kWh (tarif social : 30kWh pour une puissance souscrite de 2kVA, soit 60 % des clients et 20 % des recettes) . En 2015 et 2016, la baisse drastique du prix du pétrole lui a permis de ne pas recourir aux subventions de l'État.

5.2 Production électrique

Le mix électrique repose en grande partie sur l'énergie conventionnelle thermique (~ 80 %). La capacité de production installée est passée de 74 MW en 2009 à 434 MW fin 2015, soit une capacité additionnelle de 360 mW, dont 72 MW d'énergies renouvelables. Le parc thermique est géré par la SOMELEC (352MW) et par des entreprises délégataires de service privé (DSP)¹⁸, retenues sur appel d'offres (10 MW au total hors réseau). Ces entreprises bénéficient de subventions, prélevées sur le Fonds d'accès universel aux services géré par l'agence de promotion de l'accès universel aux services régulés (APAUS)¹⁹. Ce fonds est financé par des taxes sur les opérateurs de télécommunication et par des fonds publics. L'Autorité de régulation multisectorielle (ARM)²⁰ établit le cahier des charges pour la délégation du service public de l'électricité, fixe les tarifs à appliquer par les DSP pour chaque zone d'intervention et détermine le montant de la subvention (400 millions UM, en 2015). Afin de développer le potentiel du secteur privé dans ce domaine, il conviendrait de revoir le cadre tarifaire en vue de réduire les subventions accordées tout en garantissant la viabilité économique des DSP et en tenant compte du pouvoir d'achat des populations.

Figure 18: Capacités de production électrique installées en 2015 (hors secteur minier)



Source : Réalisé à partir des données du MPEM-2015.

17 La SOMELEC a le monopole de la production, du transport, de la distribution et de la commercialisation de l'électricité en milieu urbain et périurbain. Elle gère actuellement 64 centres et environ 220 000 abonnés (2016). Le parc de la SOMELEC alimente à 80 % les réseaux des deux principales villes (Nouakchott et Nouadhibou).

18 Les DSP prennent en charge l'exploitation et la maintenance des mini-réseaux et du recouvrement des factures.

19 L'APAUS assure la généralisation progressive des services de base essentiels (eau, électricité et télécommunications) dans les zones rurales et périurbaines, tout en étant responsable de la maintenance lourde des réseaux semi-urbains, exploités par les opérateurs de service délégués, régulés par l'ARM.

20 L'ARM régule les secteurs eau, électricité et télécommunications. Pour l'électricité, elle est uniquement chargée des opérateurs de services délégués et de la délivrance des licences de production aux entités autres que la SOMELEC (sociétés minières, etc.), en application du code de l'électricité.

L'hydroélectricité provenant des centrales de Manantali (2002) et de Félou (2013), installées par l'Organisation de mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS)²¹ et, les énergies renouvelables (solaire et éolien qui totalisent 54 MW) représentent actuellement 23 % des capacités installées. Une nouvelle centrale hydroélectrique (Gouina) d'une capacité de 140 mW, dont 30 % pour la Mauritanie (42MW), devrait être mise en service en 2019.

5.3 Situation des énergies renouvelables

La part de la demande globale en électricité couverte par les énergies renouvelables est passée de 28 % en 2012 à 32 % en 2015 (hors opérateurs miniers) et devrait atteindre 40 % en 2020 (MPEM). Les opérateurs miniers disposent de leurs propres centrales thermiques (188MW installés), mais seule la SNIM a investi dans des centrales solaires PV (3MW) et éolienne (4,4MW). Toutefois, plusieurs sociétés minières envisagent l'utilisation d'énergies renouvelables pour diversifier leur approvisionnement et réduire leurs coûts d'exploitation.

La Mauritanie figure au premier rang des États africains ayant réalisé la plus forte hausse des capacités de production d'énergies renouvelables au cours des dix dernières années, de l'ordre de 13 % par an (Rapport Africa progress panel, 2015). Elle arrive également en tête des cinq pays ayant réalisé les investissements les plus importants dans l'électricité renouvelable, rapportés au PIB. (Rapport sur le statut mondial des énergies renouvelables, REN21, 2016).

Le gouvernement s'est fixé pour objectif global d'assurer l'accès universel à des services énergétiques durables à moindre coût, par l'augmentation de la capacité de production à partir des ressources locales, principalement le gaz naturel, l'hydroélectricité et les énergies renouvelables (éolien et solaire) dont le potentiel est important²². Ces dernières contribuent en outre aux objectifs nationaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre, fixés à 23 % à l'horizon 2030 (MEDD, 2015). La Mauritanie, malgré le faible niveau de sa participation au réchauffement climatique (2,1 tonnes Eq-CO₂/habitant d'émission totale, 0,49 tonne Eq-CO₂/habitant d'émission énergétique) fait face à des risques réels : baisse de 10 à 15 % des ressources en eau, baisse de la productivité agricole et du cheptel, aggravant la situation nutritionnelle et l'accélération de la désertification (3e communication nationale sur le changement climatique, MEDD, juillet 2014). Entre 1990 et 2012, les émissions de CO₂ ont augmenté de 517 %, principalement du fait de l'industrie de l'énergie.

En milieu rural, les options retenues portent sur le développement des réseaux, des mini-réseaux et des solutions décentralisées pour les localités isolées (kits solaires, petites éoliennes, plates-formes multifonctionnelles alimentées par l'énergie solaire). L'Agence de développement de

²¹ La centrale de Manantali produit 200 MW dont 15 % constituent la part de la Mauritanie (30MW) et celle de Félou produit 60MW dont 30 % pour la Mauritanie (18MW).

²² L'ensoleillement moyen est de 8h/j et fournit entre 3,5 et 6 kWh/m²/j. Le gisement éolien est en moyenne de 7,5-9m/s sur le littoral et 5,5m/s dans l'est du pays.

l'électrification rurale (ADER)²³ coordonne le processus décentralisé d'électrification rurale et assure la maîtrise d'ouvrage pour l'exécution des programmes y afférents.

Actuellement, les mini-réseaux existants, qui fonctionnent exclusivement avec des générateurs diesel, sont largement subventionnés pour permettre la maintenance et le remplacement des équipements. Leur coût commercial moyen varie entre 90 et 160 UM/kWh (0,31 à 0,55 dollar É.-U./kWh). L'utilisation de solutions hybrides²⁴ (PV/thermique ou éolien/thermique) à moindre coût²⁵ devrait contribuer à réduire les tarifs élevés appliqués par les Prestataires de service délégué (PSD), diminuant ainsi la différence de traitement entre les villes approvisionnées par la SOMELEC et par les PSD. Un projet du Fonds mondial pour l'environnement/PNUD est en cours d'exécution, dont l'objectif est de développer un modèle technique et financier viable pour la gestion des mini-réseaux hybrides.

Le gouvernement a adopté en 2012 un plan directeur pour la production et le transport de l'électricité à l'horizon 2030, réalisé une étude d'intégration des énergies renouvelables et lancé avec l'appui du PNUD et de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables

Tableau 2: Exemples de projets d'énergies renouvelables réalisés et planifiés à court terme

Centrales électriques	Puissance disponible (MW)	Situation
Solaire PV (18MW)	15 MW- Nouakchott (SOMELEC)	Opérationnelle (2013)- Don des EAU
	3,3MW- SNIM-Zouérate	Opérationnelle
	30MW-Nouakchott (SOMELEC)	En phase d'adjudication du marché (financement FADES : 60 M É.-U.)-mode PPP
Eolien (34,4MW)	31,5 MW- Nouakchott (SOMELEC)	Opérationnel (2015)- Financement État- FADES
	4,4MW- SNIM-Nouadhibou	Opérationnelle
	100MW- Boulénouar	Appel d'offres sera lancé en 2016 –Mode PPP (financement FADES : 130 M É.-U.)-finalisation prévue en 2018
Hybride thermique/éolien sur le littoral	4 localités côtières isolées (villages de pêcheurs) totalisant 1MW éolien-1MW générateurs Diesel (APAUS)	Financement : Fonds d'Abou Dhabi pour le développement (prêt de 5 millions É.-U) ; Fonds mondial pour l'environnement ; PNUD et gouvernement.
Hybride thermique/solaire PV	Kiffa (3e ville du pays de par sa population). Puissance totale de 6,1 MW (1,3 MW PV et 4,8 MW générateurs diesel). Centrale connectée au réseau SOMELEC	AFD (prêt concessionnel de 25 millions É.-U et une subvention de 5 millions É.-U dans le cadre du programme de la Facilité pour l'énergie de l'UE.
Aftout Echergui	2,2 MW PV et 0,5 MW Diesel	30 Millions É.-U sur financement OFID et BID

23 Association de droit privé reconnue d'intérêt public et placée sous la tutelle du MPEM.

24 Depuis 2012 une dizaine de localités ont été électrifiées par des centrales hybrides.

25 Au niveau mondial, le coût de production des mini-réseaux hybrides est estimé en moyenne à 0,40 dollar É.-U./kWh.

(IRENA), une évaluation de l'état de préparation aux énergies renouvelables (RRA adopté en 2014). Un programme prioritaire de développement des énergies renouvelables (2015-2018) pour des utilisations sur le réseau comme en dehors du réseau est en cours d'exécution. Il comprend le développement de centrales éoliennes et photovoltaïques, une trentaine de centrales hybrides ainsi que des plates-formes multifonctionnelles²⁶, dans plusieurs villes et localités. Toutes les capitales régionales devraient bénéficier d'un programme d'hybridation²⁷ des centrales existantes.

5.4. Défis et perspectives

Malgré des avancées notables, la Mauritanie ne figure qu'au 118e rang derrière l'Algérie (57e), la Tunisie (71e), l'Égypte (85e) et le Maroc (100e), mais devant la Libye (120e) dans le classement 2015 de l'Indice du Trilemme énergétique mondial²⁸, établi par le Conseil mondial de l'énergie. Le rapport note les progrès significatifs réalisés en termes de développement des énergies renouvelables, mais souligne des efforts à faire pour assurer l'équité énergétique.

Le processus de déploiement des énergies renouvelables a jusqu'ici privilégié une approche de court terme axée sur les projets. Il doit maintenant s'inscrire dans un cadre global de planification et de financement à plus long terme qui intègre tous les acteurs (État, collectivités locales, opérateurs miniers, ONG, secteur privé) et fixe des orientations claires pour les investissements futurs. Les risques liés à l'intégration de la demande minière prévisionnelle dans la planification des investissements devront être analysés, les trois dernières années ayant connu une baisse du niveau d'investissements dans le secteur des industries extractives. Le cadre de planification devra aussi intégrer le potentiel de créations d'emplois et d'entreprises lié aux énergies renouvelables.

À ce jour, les métiers de la filière ne sont pas structurés. On trouve quelques microentreprises spécialisées dans la vente, l'installation et la maintenance des systèmes solaires photovoltaïques et éoliens. En matière de formation, un enseignement supérieur dans le domaine des énergies renouvelables est dispensé à l'École des mines et à l'université. Des centres de formation professionnelle sont gérés par la SOMELEC et la SNIM. L'offre de formation aux métiers de l'énergie devra être développée afin de créer les capacités techniques et d'ingénierie, indispensables pour faire émerger des entreprises locales, capables d'assurer l'installation et la maintenance des équipements.

²⁶ Un programme d'installation d'une centaine de plates-formes est en cours d'exécution sur financement de la Facilité ACP-UE pour l'énergie. Un programme de généralisation de l'utilisation des plates-formes multifonctionnelles devrait être élaboré d'ici 2017.

²⁷ Le programme d'hybridation solaire des centrales de l'intérieur du pays devrait réduire les coûts de production par l'addition de capacités solaires dans 25 localités du périmètre de la SOMELEC. Son coût est estimé à 9,2 milliards d'UM.

²⁸ L'indice fournit un classement comparatif de 125 pays sur la base de trois dimensions que sont la sécurité énergétique, l'équité énergétique et l'environnement durable.

Une adaptation institutionnelle et réglementaire du secteur sera nécessaire pour une mise en cohérence des rôles et des activités des différents intervenants. Afin d'assurer la pérennité des investissements consentis, le Gouvernement envisage de confier l'exploitation et la maintenance des centrales à des sociétés spécialisées et de recentrer le rôle de la SOMELEC sur l'aspect commercialisation, en cohérence avec la législation en vigueur.

Ces réformes devraient également permettre d'encadrer la création d'entreprises et le développement de l'entrepreneuriat rural dans le domaine des énergies renouvelables. Cette démarche devra s'accompagner d'un renforcement des compétences techniques, financières et managériales, particulièrement important pour impulser le développement industriel et technologique. Une attention particulière devrait être accordée au renforcement de la recherche et du transfert de technologie pour soutenir le développement d'une industrie locale.

Les investissements réalisés à ce jour ont été financés sur les ressources propres de l'État (20 % environ) et par des appuis extérieurs (800 millions É.-U mobilisés ces cinq dernières années, sous forme de prêts concessionnels dont 70 % proviennent du FADES). Les autres partenaires sont : l'Union européenne, la banque mondiale, le PNUD, l'AFD, la BID, les Émirats arabes unis, l'OFID et la coopération espagnole. La Mauritanie a adhéré à l'initiative énergie durable pour tous en 2014. Elle pourrait bénéficier des ressources mobilisées dans le cadre de l'Initiative africaine pour le développement des énergies renouvelables²⁹.

La contribution du secteur privé est marginale compte tenu des limites du cadre réglementaire et de l'absence de mécanismes adaptés de financement. Quelques projets (Solaire PV-50MW, éolien 100MW-Boulenouar, projets de centrale électrique hybride) ont fait l'objet de partenariats public privé avec des entreprises étrangères. Une plus grande participation du secteur privé pourrait voir le jour avec l'adoption en cours de la loi sur ces partenariats, l'élaboration en 2017 d'une stratégie nationale de promotion des énergies renouvelables, d'une nouvelle lettre de politique sectorielle et de la révision du code de l'électricité³⁰ qui devrait prendre en compte les besoins spécifiques du sous-secteur des énergies renouvelables.

Enfin, il est important que la Mauritanie s'oriente également vers la formulation d'un programme national d'efficacité énergétique. Aujourd'hui les seules mesures prévues dans ce domaine concernent la mise en œuvre d'un programme d'utilisation de lampes basse consommation pour lequel la SOMELEC recherche un financement.

29 L'Initiative a été lancée à la COP21 et approuvée par l'Union africaine. Elle fait l'objet d'un intérêt important des bailleurs de fonds qui se sont déjà engagés à mobiliser 10 milliards de dollars entre 2016 et 2020.

30 Le code de l'électricité (Loi 2001-19) régit la libéralisation de la production, de la transmission, de la distribution et de la revente de l'électricité, moyennant la délivrance de licences sous le contrôle de l'Autorité de régulation (ARM). Toutefois, la SOMELEC demeure prédominante dans ce secteur.

6. Évaluation de la qualité des données nationales

Note méthodologique : La qualité des sources de données nationales concernant les principaux indicateurs utilisés dans les profils de pays a fait l'objet d'une évaluation. Le résultat est présenté selon un code de couleurs : un disque vert indique une « bonne » source de données, un jaune une source « satisfaisante » et un rouge une source « à améliorer ».

Cette évaluation a privilégié la transparence et l'accessibilité de chaque source de données nationales. Elle a pris en compte la régularité et la périodicité de publication des sources de données, au vu de la périodicité de la publication et de la fréquence des mises à jour de données conformément aux normes internationales. La comparabilité des séries de données, leur durée dans le temps, les définitions et les unités de mesure standard ont été évaluées. L'accessibilité des bases de données a, elle aussi été évaluée ; plus précisément, la disponibilité des données et leur libre accès au grand public, leur format et la facilité de leur téléchargement et de leur partage. Ont également été évalués la citation des données, ainsi que les renvois à des sources primaires ou secondaires. Enfin, l'évaluation a considéré l'exhaustivité des métadonnées pour la communication de données, ainsi que l'exhaustivité et la clarté de la documentation et des notes.

Principaux résultats macroéconomiques et sectoriels	Valeur	Évaluation
PIB à prix constant (en millions d'ouguiya.)	867 495 (2015)	1
PIB à prix courants (en millions d'ouguiya)	1 553 247 (2015)	1
Taux de croissance réelle du PIB (en %)	3,1 (2015)	1
Balance courante (en millions de dollars É.-U.)	-955,7 (2015)	2
Taux d'inflation		2
Tendances économiques et indicateurs de performance	Valeur	Évaluation
Total des importations (en millions de dollars É.-U.)	1948,0 (2015)	2
Total des exportations (en millions de dollars des États-Unis)	1388,6 (2015)	2
Entrées d'investissements directs étrangers	501,7 (2015)	2

Éducation et emploi	Valeur	Évaluation
Population (en millions d'habitants)	3,720 (2015p)	1
Taux d'alphabétisation des 15-24 ans, femmes et hommes (%)	80,1 (2014)	1
Taux de chômage (%)	12,8 (2014)	1
Taux de chômage des jeunes (%)	21,01 (2014)	1
Taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire	54,9 (2014)	1
Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour en parité de pouvoir d'achat (PPA)	31,0 (2014)	1

Santé	Valeur	Évaluation
Taux de mortalité des moins de cinq ans (pour 1 000 naissances vivantes)	114,0 (2014)	1
Taux de mortalité infantile (pour 1 000 naissances vivantes)	75,0 (2011)	1
Taux de mortalité néo-natale (pour 1 000 naissances vivantes)	68,0 (2011)	1
Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances)	510 (2014 Est)	1

Code d'index des sources des données

1 : Office Nationale de la Statistique

2 : Banque Centrale de Mauritanie

Bibliographie

Banque centrale de Mauritanie -(2016)- Bulletin trimestriel des statistiques, deuxième trimestre 2016

Banque centrale de Mauritanie-(2016)-Rapport annuel 2015

Banque mondiale, 2016, Doing Business 2016

CEA (2015), Rapport de Beijing +20.

CNUCED (2016) – Rapport sur l’investissement dans le monde, Genève.

Commissariat à la sécurité alimentaire (2016)- Contribution au processus d’élaboration de la Stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée

Commission économique pour l’Afrique (2015). Approaches to evaluating forecast performance: technical review - Août 2015. Addis-Abeba

FMI (2013), Étude de cas sur la réforme des subventions à l’énergie : enseignements et conséquences.

IRENA- PNUD- République islamique de Mauritanie (2015), Évaluation de l’état de préparation aux énergies renouvelables.

Ministère de l’éducation nationale (2016)- Contribution à l’élaboration de la Stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée.

Ministère de l’éducation nationale, Programme national de développement du secteur de l’éducation-PNDSE II (2011-2020)

Ministère de l’emploi, de la formation professionnelle et des technologies de l’information et de la communication : Enquête nationale de référence sur l’emploi et le secteur informel (ENRE-SI) 2014.

Ministère de l’emploi, de la formation professionnelle et des technologies de l’information et de la communication (2016)- Note sectorielle- Contribution au processus d’élaboration de la Stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée

Ministère de la santé (2011)- Plan national de développement sanitaire (2012-2020)

Ministère de la santé (2015)- Contribution à la Stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée

Ministère délégué auprès du Premier Ministre chargé de l'environnement et du développement durable

(2012). Rapport national sur le développement durable.

Ministère des affaires économiques et du développement (2012)- Stratégie nationale de protection sociale

Ministère des affaires sociales, de l'enfance et de la famille (2016)- Note d'orientation sectorielle- Contribution au processus d'élaboration de la Stratégie de croissance accélérée et de prospérité partagée

Office national de la statistique - MICS 2007 et 2011

Office national de la statistique- (2015)- RGPH, 2013

Office national de la statistique (2016)- Note Annexe Commerce Extérieure, 2015.

Office national de la statistique -2015)- Annuaire statistique, 2014

Office national de la statistique-(2015)- Profil de pauvreté en Mauritanie, 2014

PNUD, Rapport national sur le développement humain 2015

République islamique de Mauritanie- Ministère des affaires économiques et du développement- PNUD (2015), rapport d'évaluation globale du CSLP 2001-2015.

République islamique de Mauritanie- Ministère des affaires économiques et du développement (2013), Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire 2013-2020.

République islamique de Mauritanie- Ministère des affaires économiques et du développement- Office national de la statistique (2015). Profil de la pauvreté en Mauritanie, 2014.

République islamique de Mauritanie- Ministère des affaires sociales, de l'enfance et de la famille (2015)- Stratégie nationale d'institutionnalisation du genre, mars 2015

République islamique de Mauritanie- Premier Ministère- Bilan et perspective de l'exécution de la déclaration de politique générale du gouvernement (2015-2016).

République islamique de Mauritanie- Premier Ministère- Programme d'activité du gouvernement (2015-2017)- Bilan 2015 et perspectives.

République islamique de Mauritanie. Déclaration de politique générale du gouvernement 2015-2019

République islamique de Mauritanie. Ministère de l'environnement et du développement durable (2015), Contribution prévue au niveau national.

République islamique de Mauritanie. Ministère du pétrole, de l'énergie et des mines (2016), note de synthèse, Situation du secteur de l'électricité.

République islamique de Mauritanie. Ministère du pétrole, de l'énergie et des mines (2015), la Mauritanie face au changement climatique ; Problématique de l'énergie : énergies renouvelables et accès à l'énergie.

République islamique de Mauritanie-PNUD (2015)-Rapport national sur le développement humain en Mauritanie 2015.

Réseau Renewable Energy Policy Network for the 21st century (REN21).Rapport sur le statut mondial des énergies renouvelables 2016.



UNECA.ORG

Imprimé à Addis-Abeba (Éthiopie) par le Groupe de la publication et de l'impression de la CEA, certifié ISO 14001:2004. Imprimé sur du papier sans chlore.

ISBN 978-9994-68-87-4

